

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DOSSIER

Cessions de parts/actions de société à prépondérance
immobilière : nouveau régime → PAGE 45
sous la direction de Bruno DONDERO

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Convention de management et risque de redressement URSSAF :
l'étau se resserre → PAGE 12
Xavier CARSIN

DROIT COMMUN

La dissolution pour justes motifs ne peut être demandée
par la voie oblique → PAGE 5
Nadège JULLIAN

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

Obligation de loyauté et de fidélité du gérant de SARL → PAGE 22
Alain COURET

Direction scientifique**Hervé LE NABASQUE,**

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique**Jean-François BARBIÈRI,**professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)**Clément BARRILLON,**

professeur à l'université de Lorraine

Alain COURET,

professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,

professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,

avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,

professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,

expert financier

Hervé LE NABASQUE,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,

docteur en droit

François-Xavier LUCAS,professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique**Catherine MAISON BLANCHE,**

senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,

avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,

professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,

directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,

avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction**Droit commun****Paul LE CANNU,**

professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Edmond SCHLUMBERGER,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions**Hervé LE NABASQUE,**

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,

professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements**François-Xavier LUCAS,**professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.

Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr**Philippe DUPICHOT,**

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,

professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes**Jean-François BARBIÈRI,**professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)**Fusions acquisitions****Bruno DONDERO,**

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté**Eva MOUJAL-BASSILANA,**

professeure à l'université Côte d'Azur

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,

professeure à l'université Côte d'Azur

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)**Rédactrice** Sabine DUBOST (sabine.dubost@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en Italie et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 654 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationclients@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2026 : 580,95 € TTC -

Abonnement étranger 2026 : 625,90 €

Abonnement feuilletable numérique France : 336,95 € TTC - Abonnement étranger : 330,02 €

Prix au numéro France : 64,32 € TTC - Prix au numéro étranger : 69 €

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi,
ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes
et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS204s7 • **La dissolution pour justes motifs ne peut être demandée par la voie oblique** 5
Nadège JULLIAN – Cass. 3^e civ., 11 juin 2026, n° 24-19.326, FS–B
- BJS204t2 • **Expertise de l'article 1592 du Code civil et erreur grossière dans l'ajustement d'un prix de cession** 8
Bastien BRIGNON – Cass. com., 28 mai 2026, n° 25-13.217, F–D

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS204t3 • **Convention de management et risque de redressement URSSAF : l'étau se resserre** 12
Xavier CARLIN – Cass. 2^e civ., 4 juin 2026, n° 23-20.189, FS–B
- BJS204t1 • **L'associé de Schrödinger : évincé de la société... mais encore associé !** 17
Bruno DONDERO – Cass. com., 28 mai 2026, n° 24-13.035, F–D

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS204r7 • **Obligation de loyauté et de fidélité du gérant de SARL** 22
Alain COURET – Cass. com., 17 juin 2026, n° 25-13.855, F–B
- BJS204s0 • **« Diluer n'est pas abuser » (à propos de l'abus de majorité en matière d'augmentation du capital)** 25
Jean-Christophe PAGNUCCO – Cass. com., 6 mai 2026, n° 25-11.498, F–D
- BJS204r6 • **Si ce n'est le versement des dividendes, ce sera la responsabilité** 28
Jean-Baptiste BARBIÈRI – Cass. 1^{re} civ., 9 avr. 2026, n° 24-21.799, F–D

AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

- BJS204r8 • **Expert-comptable : distinction entre responsabilité civile et responsabilité pour manquement déontologique** 31
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 3 juin 2026, n° 24-22.130, F–B

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS204s1 • **Préjudice personnel et préjudice collectif des créanciers : la victoire du préjudice de l'actionnaire ?** 33
Thibaut DUCHESNE – Cass. com., 17 juin 2026, n° 25-13.536, F–B
- BJS204r5 • **Extension et report de la date de cessation des paiements : point de départ du délai de prescription** 35
Florence REILLE – Cass. com., 20 mai 2026, n° 25-11.302, F–B

CHRONIQUE

BJS204s4 • Droit fiscal (mars-juin 2026) sous la direction de Régis VABRES	38
--	----

DOSSIER

BJS204R4 • CESSIONS DE PARTS/ACTIONS DE SOCIÉTÉ À PRÉPONDÉRANCE IMMOBILIÈRE : NOUVEAU RÉGIME sous la direction de Bruno DONDERO	45
BJS204s6 • Propos introductifs Bruno DONDERO	45
BJS204s3 • Article 1865-1 du Code civil : champ d'application du dispositif Bruno DONDERO et Julien DELVALLÉE	46
BJS204s9 • Les aspects internationaux de l'article 1865-1 du Code civil Jòan GONDOLO	53
BJS204r9 • Compliance notariale et contrôle des cessions de parts ou actions des personnes morales à prépondérance immobilière Mustapha MEKKI	59
BJS204s5 • Les cessions de droits sociaux d'une personne morale à prépondérance immobilière par acte d'avocat (C. civ., art. 1865-1, 2°) Julia HEINICH	64
BJS204s8 • L'acte rédigé par un expert-comptable au sens de l'article 1865-1 du Code civil : entre rappel du droit professionnel et risque de nullité latent Jean-Noël STOFFEL	68